

HAÏTI

**PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LA CROISSANCE DU SECTEUR
AGRICOLE**

PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

ANNEXE 8

CRÉDIT RURAL

**FORMULATION DES MECANISMES DE FINANCEMENT AGRICOLE/RURAL DANS
LE CONTEXTE POST-SÉISME EN HAÏTI**

ANNEXE 8

PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIERES

CRÉDIT RURAL

FORMULATION DES MECANISMES DE FINANCEMENT AGRICOLE/RURAL DANS LE CONTEXTE POST-SÉISME EN HAÏTI

A. CONTEXTE

1. Les problèmes d'insécurité alimentaire et de pauvreté prennent des proportions alarmantes dans le pays. Plus de 75% de la population vit dans une situation de pauvreté générale et plus de 58% dans la pauvreté extrême. Celle-ci frappe plus fortement les zones rurales qui abritent 63% de la population du pays.
2. L'agriculture haïtienne est caractérisée par une décapitalisation extrême des exploitations agricoles qui se traduit par :
 - (i) Une incapacité structurelle à couvrir les besoins alimentaires de la population, dont près de 60% sont actuellement assurés par les importations et l'aide alimentaire ; et,
 - (ii) L'abandon en masse de la paysannerie par sa fraction la plus jeune, alimentant un exode rural dont les flux ne cessent de s'accroître au fil des années.
3. Le montant des prêts à la production agricole distribué par le Bureau de crédit agricole (BCA) est estimé à 15 millions de gourdes annuellement, ce qui est largement inférieur à la demande. Par ailleurs, une étude réalisée en octobre 2003 par la Commission Économique pour l'Amérique Latine évaluait l'offre de crédit en milieu rural par le secteur non-coopératif à un montant de 90 millions de gourdes par année ce qui représentait environ 20% du portefeuille de ces institutions. En général, dans la gamme des activités financées par les institutions de micro finance, l'agriculture ne représente que 20% de leurs prêts.
4. En 2008, les institutions financières qui ont prêté au secteur agricole ont connu des pertes considérables à la suite des quatre ouragans qui ont balayés Haïti. À cet égard, ces dernières ont indiqué qu'elles ne souhaitaient pas revenir dans le marché des prêts agricoles à moins qu'un système d'assurances soit mis en place afin de minimiser les risques encourus.
5. Le séisme du 12 janvier 2010 survient dans un contexte de reconstitution post cyclone et vient fragiliser davantage le système de crédit par les dommages causés au niveau des structures des institutions financières. La centralisation des principales activités de ces institutions dans la capitale a porté préjudice aux autres partenaires intervenant au niveau local, particulièrement dans les zones affectées directement. Des agents de recouvrement d'institutions

financières affirment rencontrer des difficultés à collecter de l'argent auprès des emprunteurs après le séisme.

Institutions financières

6. Le secteur financier haïtien est composé de banques commerciales et d'institutions de micro finance. Les banques commerciales fonctionnant en Haïti se regroupent en sept institutions de dépôts et une banque d'épargne et de logement (BEL). Parmi ces 7 institutions de dépôts, il y a deux banques commerciales d'État (BNC et BPH), cinq banques commerciales privées haïtiennes (Sogebank, Unibank, Capital Bank, BUH et BICH) et deux succursales de banques étrangères (Citibank N.A et Scotiabank)¹.

7. Le secteur de la micro finance, pour sa part, est divisé en deux grandes branches² : les institutions financières coopératives et les institutions financières non-coopératives. Bien que les acteurs se répartissent à travers le pays suivant un réseau d'agences dispersées, un effort de regroupement se fait à travers trois principales associations qui sont : l'Association nationale des caisses populaires haïtiennes (ANACAPH) regroupant 42 caisses, le Conseil national de financement populaire (KNFP) qui regroupe 9 institutions non-coopératives et l'Association nationale des institutions de micro finance haïtiennes (ANIMH) qui regroupe 17 IMF non-coopératives.

8. Le financement en milieu rural ne se fait pas en synergie avec le BCA. Des efforts sont en cours pour une structuration des interventions.

9. Considérant que les IMF ont grandement évolué au cours des années, on peut dire que l'offre de services financiers en Haïti est importante. Malgré ceci, moins de 10% du total des crédits alloués à l'économie par le système bancaire privé haïtien a été dédié aux activités d'agriculture, de sylviculture et de pêche pour l'année fiscale 2006- 2007, soit 5,8 millions de gourdes et ce montant n'était que de 1,8 millions de gourdes en 2005.³

10. Plusieurs raisons sont à l'origine de l'échec du financement rural en Haïti. En effet, la faible efficacité des interventions des institutions financières tire sa source du fait que ces structures méconnaissent les contraintes des ménages ruraux, n'analysent pas les besoins réels des exploitations agricoles et donc, ne sont pas en mesure de voir le potentiel des clients. De plus, l'octroi du crédit, tel qu'il est pratiqué, n'est pas basé sur une méthodologie d'analyse des risques cohérente avec les contraintes du milieu et la réalité des exploitations agricoles, comme par exemple le calendrier agricole et les cultures concernées.

11. En effet, en 2008, les institutions financières qui ont consenti des prêts au secteur agricole ont connu des pertes considérables suite aux quatre ouragans qui ont ravagé Haïti. Ces institutions ont indiqué qu'elles ne souhaitaient pas revenir dans le marché des prêts agricoles à moins que des mécanismes d'assurances et de garanties ne soient mis en place afin d'atténuer les risques encourus.

¹ Etzer (2008)

² MSME Haïti (2008)

³ KNFP 2009, documents de travail sur le montage du SYFFAH

12. Haïti ne possède pas d'historique ni d'antécédents en matière d'assurances agricoles. Les quelque trente compagnies d'assurance haïtiennes répertoriées ne sont pas impliquées dans ce secteur. Il n'existe pas de véritable autorité qui supervise le milieu de l'assurance malgré l'existence de trois lois et la désignation du ministère du Commerce à cette fin. Le ministère des Finances est impliqué dans l'émission des permis.

13. Il n'existe pas de données sur le marché de l'assurance. Par ailleurs, les primes d'assurance sont l'objet d'une taxation qui entrave le développement de cette industrie.

14. Devant ce type de risques et devant la nature même des activités agricoles, l'initiative privée atteint rapidement ses limites et doit être supportée par l'État. D'ailleurs, on constate que la seule période où le financement a vraiment atteint les ruraux en Haïti, c'est quand le bureau de crédit agricole (BCA), une institution publique, a associé les paysans à la démarche en créant des sociétés agricoles de crédit dans les années 60¹. Malgré cela, le montant des prêts à la production agricole distribué par le Bureau de Crédit Agricole (BCA) est estimé à 15 millions de gourdes annuellement, ce qui est largement inférieur à la demande. L'État doit donc demeurer impliqué, mais a surtout le défi de trouver comment le faire pour réellement contribuer au développement du pays et à la sécurité alimentaire de sa population.

Principales contraintes

15. En 2009, le MARNDR a organisé un colloque en vue de recueillir l'opinion, les suggestions et recommandations d'une large représentation nationale sur les structures et le mode de fonctionnement à privilégier pour la création d'une « Banque Haïtienne de Crédit Agricole et Rural » (BHCR), afin que cette nouvelle institution ne connaisse pas le même sort que les entités étatiques qui ont eu à œuvrer auparavant dans le secteur. Les principales contraintes identifiées dans ce cadre se résument comme suit :

- L'étroitesse du crédit disponible à la production agricole.
- L'aversion du risque manifestée par le secteur du crédit institutionnel pour les prêts à l'agriculture qui sont trop risqués.
- La vulnérabilité et la précarité des exploitants agricoles à tous les niveaux : absence de sécurité foncière, risques climatiques, absence de protection sociale, peu d'accès aux services sociaux de base.
- La faiblesse du cadre légal régissant les institutions de crédit.
- Le système financier ne manque pas de fonds qui pourrait financer le crédit, mais ne les rend pas disponibles pour la production agricole.
- La pertinence de la mise en place d'une nouvelle institution de crédit au profit du monde rural.

¹ Fleuristin (2008)

- Les dispositions à prendre en vue de protéger la BHCR contre les méfaits de la politique favorisant le clientélisme qui a tué les autres institutions étatiques de crédit agricole et rural.

16. Les participants ont appuyé en général l'idée de la création future de la BHCR. Cependant une autre idée importante retenue est que, par ces temps difficiles où les risques de tous ordres guettent le secteur agricole, aucune institution de crédit agricole et rural ne peut atteindre une certaine efficacité, ni une pérennité, si elle n'est pas associée à une composante d'assurance du crédit.

17. Concernant particulièrement, le BCA, les principales contraintes à son développement sont identifiées au niveau rapport d'étape #1 et sont au nombre de 4.

(a) Absence d'autonomie réelle :

- Dans la gestion du crédit.
- Dans la gestion du personnel de l'institution.

Le Bureau de Crédit Agricole, bien qu'identifié juridiquement comme un organisme autonome, n'a pas, dans la pratique, fonctionné comme tel, dans ses relations avec le Ministère de Tutelle (MARNDR) ; au fil des années, il a plutôt fonctionné comme une Direction Technique du dit Ministère.

Un système de crédit, pour être efficace, doit évoluer dans un environnement neutre, en toute indépendance, sans subir des influences extérieures quelconques de l'instruction d'une demande de prêt jusqu'au suivi du dit prêt. En outre, l'institution devrait avoir totalement en main la gestion de son personnel à travers lequel il fait appliquer sa politique et ses procédures.

(b) Absence de garantie réelle (matérielle) sur le crédit :

Il n'y a pas de système de financement rationnel fonctionnant sans garantie ; le système du BCA, pour n'avoir pas rigoureusement appliqué ce principe, a exposé l'institution à des pertes considérables.

(c) Absence de subvention au fonctionnement du crédit :

Les systèmes de financement rural, parce qu'ils exigent en général une supervision de proximité et la mise en place de mécanismes plus complexes à leur fonctionnement coûtent plus cher aux institutions financières qui les développent. Ceci dit, les bénéficiaires de ce type de crédit devraient en principe payer plus cher pour ce service à travers un taux d'intérêt plus élevé que le taux d'intérêt classique. Or, quand l'Etat paradoxalement décide, à travers une institution comme le BCA, de faire supporter par l'exploitant rural des taux d'intérêt allégés, c'est-à-dire en dessous du seuil normal, il doit s'engager obligatoirement à subventionner le

fonctionnement de cette dite institution par des mécanismes bien précis, pour ne pas mettre en péril la stabilité financière de cette dernière.

(d) En ce qui a trait à la dernière orientation du BCA :

Les fonds de l'institution n'ont pas servi au renforcement du secteur agricole et du monde rural mais ont été généralement orientés vers le secteur commercial.

Impact du tremblement de terre du 12/1/10

- Le secteur agricole n'est pas fortement frappé. On enregistre quelques dégâts sur les infrastructures de productions comme les systèmes d'irrigation de la zone de Léogâne à Petit-Goâve et également dans la région de Jacmel dans le Sud Est.
- Mais l'impact le plus important demeure les mouvements de population de la capitale vers les zones agricoles et autres centres urbains. Les pressions augmentent sur la production locale qui peinait déjà à couvrir les besoins.
- Les migrants n'étant pas forcément agriculteurs, il faut bien qu'ils trouvent des ressources pour générer du revenu et survivre. Ceux qui sont agriculteurs pourront se voir confronter au problème de disponibilité de terres (la question foncière).
- L'augmentation de fragilité du secteur crédit en milieu rural déjà affectée négativement par le quartet de tempêtes de 2008, à cause de pertes enregistrées par les IMF dont les maisons mères sont presque toutes à la capitale (centralisation).

B. ANALYSE ET VISION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Stratégie sectorielle

18. La stratégie du secteur est définie dans le rapport d'étape #1 dont les principales conclusions sont reprises dans les Actes du forum national sur le crédit agricole et rural. En substance, elle vise d'arriver à une institution étatique forte qui donne le ton et capable d'orienter les interventions dans le secteur crédit. Cette vision stratégique prône ou encourage le partenariat avec les institutions privées de crédit (financières) et veut l'élargissement du crédit au monde rural en ayant comme porte d'entrée le crédit agricole. La refondation du Bureau de Crédit Agricole (BCA) en la Banque Haïtienne de Crédit Rural (BHCR) est l'une des idées qui alimente les réflexions sur la relance du secteur depuis 2007.

19. La nouvelle orientation du secteur par l'état vise à redonner un leadership étatique mais incluant fortement le secteur privé dans la mise en œuvre.

Interventions et financements/ bailleurs passés et en cours (avant le TT)

20. Les interventions et financements sont surtout dominés par les banques et les Institutions de MicroFinance (IMF). Sur un volume de crédit de 40 milliards de gourdes pour 500.000 emprunteurs, les banques contrôlent près de 25 milliards pour 38.800 clients. Les IMF ne

comptent que pour 3,8 milliards de gourdes et desservent la moitié des clients sur le secteur. L'Union Européenne a permis au MARNDR d'exécuter le PDR qui a eu des expériences concluantes en matière de financement rural au cours des années 2000. Plus récemment, de nouvelles réflexions font leur route comme le crédit et l'assurance agricole. Si le crédit est commun en milieu rural, il n'en pas autant pour le concept d'assurance agricole. Le MARNDR a bénéficié de l'appui de l'IICA et d'autres partenaires canadiens¹ pour le montage du projet SYFAAH (2009) en recherche de financement.

Leçons apprises de ces interventions antérieures

21. Les initiatives publiques en financement agricole et rural en Haïti remontent au début des années 50 avec la création de l'Institut haïtien de crédit agricole et industriel (IHCAI). Plus tard, les années 60, amèneront la création de l'institut de développement agricole et industriel (IDAI) qui connaîtra plus de succès avec les crédits supervisés. Enfin, à la fin des années 80, la banque nationale de développement agricole et industrielle (BNDAI) qui ne durera que peu de temps, s'éteignant sous des pressions politiques et financières. Le Bureau de crédit agricole, dont l'ancêtre est le bureau de crédit rural supervisé, existe toujours, a évolué graduellement en parallèle avec cette succession d'institutions publiques et se veut être un réel instrument de financement rural. Tantôt destiné à l'exploitation agricole familiale, tantôt lié à un projet de développement, tantôt à la conquête de la mobilisation de l'épargne, le BCA a subi plusieurs phases de réorientation de sa création, en 1959, à sa phase de précarité financière en 2002.

22. Plus que jamais, fort d'expériences passées dans le cadre du financement rural, l'État Haïtien, à travers le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), souhaite jeter les bases d'un système de financement agricole et rural qui lui permettra de relever les défis de développement auxquels il fait face. Le 1er août 2006, le MARNDR a donc mis sur pied une commission technique sur le crédit rural (CTCR), dont le mandat était de proposer un plan de revitalisation du Bureau de crédit agricole (BCA). L'objectif poursuivi était de faciliter l'accès au crédit pour les populations vivant en milieu rural, de manière à encourager l'entrepreneuriat agricole et la création d'emplois. Cette stimulation de l'économie rurale vise à favoriser un accès stable aux denrées alimentaires de bases pour la population haïtienne contribuant ainsi à combattre l'insécurité alimentaire.

23. C'est dans le contexte difficile actuel du pays mais outillé des leçons apprises par ses expériences passées, que le MARNDR a engagé en 2007 un processus interne de réflexion visant à relancer le crédit rural sur des bases fiables, tant sur le plan institutionnel qu'opérationnel.

24. C'est avec l'objectif de recueillir les avis de ses partenaires que le MARNDR a organisé un forum sur le crédit agricole et rural qui s'est tenu à Port-au-Prince les 28 et 29 janvier 2009. Plus de 180 intervenants ont participé à cet événement, dont des représentants d'organismes de coopération internationale, des banques publiques et privées, des institutions de microfinance, des professionnels de l'agroalimentaire et des cadres du ministère et des institutions affiliées.

¹ Un consortium a été constitué entre IICA, Desjardins International, Financière agricole du Québec, développement international (IICA-DID-FADQDI)

25. De plus, l'engagement de l'État dans un plan de reconstruction global que les donateurs à l'échelle de la planète ont soutenu¹, constitue un appui indéniable à la mise sur pied d'une telle structure.

Vision stratégique de développement du secteur

26. Clairement définie dans les actes du forum national sur le crédit agricole et rural et aussi dans le document du SYFAAH² sur le crédit et assurances agricoles.

27. Le rapport d'étape proposait déjà la vision stratégique du secteur:

- Le choix d'une institution de type bancaire pour signifier la volonté de rechercher la rentabilité et d'y parvenir effectivement en octroyant des prêts au monde rural.
- Le financement d'une gamme étendue d'activités dans le monde rural incluant des activités agricoles primaires (agriculture, pêche, aquaculture, élevage), l'agro-transformation, la commercialisation agricole et des activités productives non agricoles du monde rural.
- Le choix comme clientèle des entrepreneurs individuels ou des associations pourvu que celles-ci, compte tenu de l'absence de cadre juridico-règlementaire régissant ce genre d'entités, satisfaisant à certains critères leur donnant une certaine crédibilité sur les plans organisationnel et fonctionnel, la caution solidaire, certes exigée, n'excluant pas des garanties individuelles.
- La formation mixte de son capital avec une part prépondérante de celui-ci (jusqu'à 80%) libérée par l'état haïtien, le reste étant couvert par l'apport de contributeurs nationaux et internationaux.

C. JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION

Vis-à-vis du tremblement de terre du 12/1/10

- L'augmentation de la population en milieu rural (20% en moyenne) a créé une pression sur les ressources locales qui fragilisent les ménages agricoles et accroît le risque de décapitalisation rapide.

¹ Le 14 avril 2009, les délégués de 28 pays et organisations multilatérales se sont réunis au siège de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) à Washington, et ont exprimé leur soutien au plan de relance économique du gouvernement haïtien (communiqué de Presse de la BID, 14 avril 2009).

² Avec l'appui de IICA, le MARNDR a monté un document sur le crédit et les assurances agricoles au cours de l'année 2009. L'introduction de l'assurance agricole peut être vu comme une innovation dans le secteur. Le point de vue du MARNDR après le 12 janvier 2010, se tourne plus vers le crédit et remet l'introduction des assurances à plus tard, sans pour autant laisser tomber l'idée.

- La migration des populations hors de la capitale est une opportunité pour offrir des incitations économiques en milieu rural pouvant permettre à ces déplacés de se reconverter en entrepreneurs et enclencher le développement rural.
- La fragilisation du secteur à cause des pertes subies par les IMF, principales pourvoyeurs de crédit en milieu rural.

28. Un autre important justificatif de l'intervention se trouve dans le colloque du MARNDR/BCA sur le crédit agricole (Forum national sur le crédit agricole et rural, Janvier 2009);

29. En effet, depuis l'année 2007, le MARNDR a entrepris un processus de réflexion interne sur la redynamisation des systèmes de distribution du crédit agricole et rural, conduit par une commission technique ad hoc.

30. L'objectif poursuivi était de voir comment arriver à mobiliser des sommes importantes au profit du milieu rural et particulièrement des producteurs agricoles, sous forme de crédit à l'investissement, mais en respectant certaines normes sécuritaires qui garantissent la pérennité de cet important outil financier.

D. OBJECTIFS

31. L'intervention veut se donner une approche transversale pour le crédit au niveau des différentes activités. Les volets du document de réponse post séisme du MARNDR devant permettre l'atterrissage du volet crédit sont :

- L'accès aux intrants.
- L'appui à l'élevage.
- Les infrastructures productives (transformation, équipement, machinerie agricole...).

32. En d'autres termes, le principal objectif de l'intervention est de faciliter l'accès au crédit pour les populations vivant en milieu rural, de manière à encourager l'entrepreneuriat agricole et la création d'emplois.

33. La volonté du MARNDR est de mettre en place un système de garantie des prêts agricoles et rural et d'assurance crédit susceptible d'encourager les institutions distributrices du crédit à augmenter le pourcentage de leur portefeuille consacré au crédit à la production agricole et à la transformation de cette production.

34. Cette stimulation de l'économie rurale favorisera un accès stable aux denrées alimentaires de base pour la population haïtienne, contribuant ainsi à combattre l'insécurité alimentaire.

- (a) **But de l'intervention** : réduire l'écart entre l'offre et la demande pour le crédit en milieu rural, tenant compte des risques et caractéristiques propres au secteur.

(b) Les résultats escomptés se résument ainsi :

- Un système de crédit et d'assurance agricole et rural est rendu fonctionnel au sein du MARNDR, avec la participation des autres acteurs du secteur.
- Un appui légal, technique, politique et managérial est fourni au MARNDR, en matière de mise en place et de gestion du système de garantie et d'assurance du crédit agricole et rural.
- L'offre de crédit agricole en Haïti est professionnalisée.
- Des mécanismes de protection sont mis en place.
- Les institutions de financement sont intéressées à consentir des prêts à moyen et long terme aux producteurs et entrepreneurs agricoles.
- Des agents de crédit et d'assurance agricole et rural sont formés et fonctionnent au sein du MARNDR et d'autres institutions de financement.

(c) Les impacts de l'intervention se résument ainsi :

- La croissance économique du pays est augmentée, la participation du secteur agricole et rural au PNB passe de 28 à 32%.
- L'exode rural est réduit considérablement par la création de plusieurs milliers d'emplois supplémentaires au sein du monde rural.
- Le goût du risque est renforcé chez les producteurs agricoles, avec ses incidences positives sur l'amélioration de leur situation économique et sociale.
- La sécurité alimentaire est augmentée grâce à plus grande disponibilité et une meilleure accessibilité des produits agricoles et alimentaires pour la population haïtienne.

35. La phase initiale pilote est prévue pour une durée de cinq (5) ans au moins, au cours desquels seront installés les mécanismes de protection.

36. L'intervention sera d'envergure nationale. Cependant, son aire d'action sera restreinte au début, de façon à permettre l'affinement des mécanismes de protection et la mise en place le système, dans ses différentes dimensions : ressources humaines, programmes de formation, ressources matérielles etc.

37. Toutefois, tous les départements géographiques devront être atteints au cours de cette première phase.

38. Le Plan de mise en œuvre (PMO) du projet fixera le chronogramme sa mise en œuvre physico- financière.

39. Dans le cadre de la mise en œuvre, le MARNDR peut compter sur trois expertises complémentaires d'institutions réunies en consortium (IICA-DID-FADQDI) avec lesquelles il a élaboré une proposition sur les systèmes de crédit et assurances agricoles en Haïti, ou SYFAAH à la fin de 2009.

40. La stratégie de l'intervention sera basée sur :

- Un processus de consultation permanente avec les intervenants du milieu, particulièrement les institutions bancaires, coopératives et non coopératives de micro finance et les compagnies d'assurance pour sa mise en œuvre.
- Un montage institutionnel intégrateur, avec la participation des secteurs étatique, bailleurs de fonds, secteurs de la micro finance et des assurances.
- Une approche par filière de production, en conformité avec les grands choix nationaux, précisé une fois de plus dans les différents documents du MARNDR depuis le séisme du 12 janvier 2010.

E. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

Activités de mise en œuvre envisagées

41. L'intervention vise particulièrement à appuyer le MARNDR dans la redynamisation du secteur crédit. Les principales activités retenues sont aux niveaux légal, politique, technique, managérial et administratif et dans la mise en place d'une coopération avec le secteur privé de la micro finance.

Appui Légal

42. Avec l'aide d'un avocat-conseil, soutenir le MANRDR sur une période de 2 à 3 ans afin :

- D'identifier les lois et règlements existants relatifs au crédit agricole et assurances.
- De définir les changements aux lois et règlements qui seront nécessaires pour assurer la mise en œuvre des programmes de crédit et d'assurances agricoles.
- Proposer les règlements à adopter en matière de garantie du droit de fermage à long terme et de sécurité des fermiers de l'Etat et des grands propriétaires fonciers.
- Initier de la refondation du BCA en la BHCR, plus large et mieux armée à fournir des services bancaires aux populations rurales et agricoles.
- Initier le processus de décentralisation/déconcentration du service de crédit (et de l'état en général).

Appui politique

43. Soutenir le MANRDR dans ses démarches pour :

- Identifier les filières agricoles et agroalimentaires prioritaires qui bénéficieront de financement. Le choix des filières prioritaires se fera dans le cadre des politiques ministérielles de sécurité alimentaire et de relance de la production agricole.
- Définir les grandes orientations politiques et stratégiques du système de crédit agricole et de d'assurances agricoles.
- Mettre en place la structure adéquate pour la gestion du système.
- Préparer les programmes de crédit et d'assurances agricoles.

- Intervenir sur les axes privilégiés du document post séisme du MARNDR qui sont : l'accès aux intrants ; l'appui à l'élevage ; le développement des infrastructures productives (transformation, équipement, machinerie agricole...).
- Intervenir sur les 10 départements administratifs du pays en s'appuyant sur les représentations du BCA. L'identification des bénéficiaires pourra se faire à travers les techniciens agricoles ayant une bonne expérience au niveau du PDR.

Appui technique

44. Appuyer le MANRDR à renforcer ses capacités techniques par:

- L'embauche de personnel technique.
- L'établissement de budget.
- L'acquisition de ressources matérielles.
- La formation du personnel.
- L'encadrement du personnel technique.
- L'évaluation du personnel et des programmes.

Appui managérial et administratif

45. Appuyer le MANRDR à renforcer ses capacités de gestion par:

- L'embauche de gestionnaires qualifiés.
- La formation du personnel de gestion.
- L'encadrement du personnel de gestion.
- L'évaluation du personnel de gestion.

Appui à la mise en place une coopération avec le secteur privé de la micro finance:

- D'un fonds de garantie des prêts à la production agricole.

- D'un système d'assurance crédit pour le secteur agricole et rural.
- D'un réseau national d'agents de crédit agricole et d'assurance.

Dispositif institutionnel

46. Le BCA travaillera en collaboration/partenariat avec les institutions financières offrant des services en milieu rural et périurbain. Le montage institutionnel préconisé pour la mise en œuvre de l'intervention comprendra :

Mesures d'urgence éventuelles

- Sur le modèle de quelques ONG comme Helvetas en cours dans l'Artibonite du *cash for family*, qui permet aux ménages locaux de ne pas se décapitaliser face à l'augmentation rapide du nombre de personnes par ménage.
- Sur l'expérience de l'appui à la production de la mangue, où le BCA a injecté 10 M de HTG pour aider les associations de producteurs à ne pas décapitaliser par le passé.
- Sur le modèle de subvention classique des intrants agricoles particulièrement (semences, engrais, outillage) très ciblé et très limité dans le temps.

Mesures structurelles à moyen-long terme

- Développer un crédit agricole et aussi rural (qui répond au besoin des populations).
- Inciter les institutions de financement à offrir des services au secteur agricole et rural.
- Créer le leadership étatique en matière de crédit agricole/rural.
- Appuyer les initiatives de développement des filières porteuses de production identifiées par le MARNDR (étude filière de la BID, 2005).

Besoin en assistance technique et en renforcement de structures nationales (public, privé)

- Le BCA est en pleine mutation. Un renforcement de la structure en termes de ressources humaines s'avère indispensable. Dans le cadre de cette mutation, l'établissement de ponts bien définis avec le secteur privé (éviter l'intermédiation financière que pratiquent souvent les institutions financières du secteur privé) devient incontournable vu leur pullulation dans le milieu rural et périurbain. L'expertise externe pour orienter la restructuration du BCA (appelé à devenir autre chose et/ou prendre le leadership d'une structure plus large comprenant des

partenaires du secteur privé) est donc à rechercher pour permettre à la structure à s'adapter à la nouvelle réalité.

- Les études nécessaires relatives aux domaines suivants : économie, géomatique, climatologie, météorologie, eau, sols, situation foncière, actuariat, filières, genre, cadre légal, environnement etc. seront confiées en sous-traitance à des institutions haïtiennes ou étrangères compétentes.
- Les programmes de formation des cadres du secteur public et du secteur privé, en gestion de système de crédit, d'assurance et de gestion d'un fonds de garantie seront exécutés soit directement par les institutions partenaires du MARNDR dans la conception et la mise en exécution du projet, soit en sous-traitance par des institutions haïtiennes ou étrangères.
- A cet effet, des institutions nationales spécialisées, comme l'Office National du Cadastre (ONACA), l'Institut National de la Réforme Agraire (INARA), le Centre National d'Information Géospatiale (CNIGS), la Société Financière Haïtienne pour le Développement (SOFHIDES) , les Universités, certains centres de formation etc. seront sollicités.
- Dans tous les cas, à compétence égale entre institutions haïtiennes et étrangères, la clause de préférence nationale sera la règle, de façon à ce que le projet participe, pour le mieux, au renforcement des capacités des institutions nationales.

Coûts unitaires et globaux

- Les coûts sont/peuvent être considéré dans les frais de gestion du programme globalement (actuellement le document prévoit 15% de frais de gestion).
- Les réflexions faites au niveau du groupe pour le PDNA prévoient entre 26 à 30 millions de dollars américains pour le secteur

Calendrier possible de mise en œuvre

- Intervenir sur 60 mois (au-delà des 36 mois du programme post séisme du MARNDR)

F. BÉNÉFICES ATTENDUS

47. Les bénéfices escomptés par l'intervention sont présentés de manière condensée par :

- Orientation du secteur crédit.
- Dynamisation/augmentation de la production.

- Amélioration de la sécurité alimentaire.
- Prévention/contrôle de la décapitalisation des ménages.
- Décentralisation des services à offrir.
- Sédentarisation des populations déplacées.
- Création d'emplois durables en milieu rural.
- Introduction du concept d'assurance dans le secteur rural et de l'agriculture.

48. D'une manière plus élaborée, l'intervention aura un impact sur les domaines suivants :

Croissance économique

49. Les activités agricoles et rurales ont une incidence importante sur la croissance économique du pays et sur la lutte contre la pauvreté qui sévit en milieu rural. L'agriculture est très importante à Haïti puisqu'elle représente 28% du PIB alors que 49.6% de la population active occupée se concentrent dans l'agriculture et l'élevage selon le rapport annuel 2005 de la Banque de la République d'Haïti (BRH).

50. Compte tenu de l'importance que revêt le secteur agricole et rural, il est impératif de l'appuyer à satisfaire les besoins financiers et opérationnels des populations rurales et à mettre en place des stratégies qui contribuent à atténuer les risques spécifiques au crédit agricole.

51. Il est nécessaire de préconiser une approche de financement qui favorise l'établissement de partenariat avec des organisations crédibles et les projets de développement local afin d'offrir des appuis techniques aux opérateurs de filières qui encadrent la commercialisation des produits agricoles.

Création d'emplois

52. En plus d'avoir une incidence favorable sur le développement économique, la mise en place d'un système de crédit agricole et rural contribue au développement social. En effet, il aura pour effet de créer et maintenir des emplois non seulement en agriculture mais aussi dans toute la chaîne de production et il contribuera à renforcer le tissu rural.

Sécurité alimentaire

53. En matière de sécurité alimentaire, les impacts se résument en ces termes :

- Amélioration de la productivité et augmentation de la production agricole, grâce à un meilleur accès à de nouvelles technologies et techniques agroalimentaires.

- Plus grande disponibilité de produits agricoles et alimentaires pour la population haïtienne.
- En cas de catastrophes naturelles, les versements d'assurances permettront l'accès à des liquidités pour les familles, ce qui permettra de couvrir leurs besoins de base, de rencontrer leurs obligations financières et l'achat d'intrants agricoles assurant un retour rapide à la production.
- Accessibilité aux denrées de base favorisée par une meilleure concertation entre les acteurs des filières prioritaires.

G. PROBLEMES EN SUSPENS – RISQUES

- Altération des interventions du crédit (plus structurant) par les interventions d'urgence caractérisées particulièrement par des dons à 100%.
- Environnement psychologique post séisme qui peut limiter l'utilisation des normes prudentielles indispensables pour garantir une survie aux interventions de crédit.
- Environnement institutionnel caractérisé par des dons ce qui risque de ne pas recouvrir les fonds. Il faut un bon système d'accompagnement.
- Environnement politique caractérisé par les réorientations du service vers des groupes définis, créant un système de clientélisme débouchant sur un système hybride non soutenable (en regard aux leçons apprises).
- Caducité du parlement. Le mandat de la chambre des députés arrive à terme en mai 2010.

54. Le tableau suivant fait ressortir les risques et les mesures d'atténuation possible.

Tableau. Mesure des risques et mitigation

<i>Risques potentiels</i>	<i>Niveau de risques</i>	<i>Probabilité d'occurrence</i>	<i>Niveau d'impact du risque</i>	<i>Mesures de mitigation</i>
Risques relatifs à la mise en œuvre globale du projet				
Augmentation de l'insécurité sociale et instabilité politique	Moyen	Moyen	Moyen	Une évaluation du climat social sera faite sur une base régulière que les agents adaptent les activités en fonction du niveau de risque identifié.
Les bénéficiaires Haïtiens pourraient se sentir exclus du processus de planification et d'exécution du projet	Faible	Moyen	Moyen	Un processus permanent de consultation sera mis en place afin d'assurer qu'un dialogue constant sera maintenu entre le MARNDR, le consortium, les collectivités locales, les bénéficiaires et les institutions participantes.
Le manque de collaboration entre les bailleurs de fonds et la duplication des efforts pourraient minimiser l'impact du projet.	Faible	Faible	Élevé	Avant de débiter le projet, définir clairement les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires et établir l'apport de chaque bailleur de fonds au projet.
L'incapacité des agents participant au projet à bien en comprendre les orientations.	Moyen	Faible	Élevé	Des programmes de formation seront offerts aux agents et des mesures d'évaluation seront mises en place.
Des budgets insuffisants ont été alloués à la réalisation du projet par les bailleurs de fonds.	Moyen	Faible	Élevé	Un processus de révision et reprogrammation des activités sera mis en place. Une nouvelle recherche de fonds auprès de donateurs sera effectuée.
Un nombre importants d'institutions financières (caisses populaire et banques) ne participent pas au projet.	Faible	Faible	Moyen	Revoir avec les institutions financières les mécanismes et les programmes du projet afin d'encourager leur participation. Encourager une participation plus grande des institutions financières participantes.
Risques relatifs à la mise en œuvre des programmes/impacts				
Manque de capacité réelle des partenaires locaux.	Faible	Faible	Élevé	Dès le début du projet, mettre en place des programmes de formation.
Risques de catastrophes naturelles, telles ouragans, inondation, etc.	Moyen	Moyen	Élevé	Mettre en opération les mécanismes d'assurance prévus au projet et favoriser le développement de programmes spéciaux de crédit.
La corruption	Moyen	Moyen	Moyen	Des mécanismes de suivi et de contrôle ex ante et ex post seront mis en place et si nécessaire, des experts externes seront embauchés pour effectuer des enquêtes et de audits.
Changement d'orientation dans les priorités du MARNDR	Faible	Faible	Moyen	Avant d'entreprendre la mise en œuvre du projet, présenter aux gestionnaires du MARNDR de l'information sur comment le projet s'inscrit dans les grandes orientations stratégiques du ministère. Mettre en place des processus de communication assurant que les gestionnaires du MARNDR soient informés des avancés et des progrès dans la réalisation du projet.
Rotation et changements importants au sein du groupe d'experts et d'agents participant au projet.	Faible	Faible	Moyen	Mettre en place des processus de formation continue. Mettre en place des mécanismes de fidélisation.
Risques au niveau du				

<i>Risques potentiels</i>	<i>Niveau de risques</i>	<i>Probabilité d'occurrence</i>	<i>Niveau d'impact du risque</i>	<i>Mesures de mitigation</i>
programme/effets				
Faible capacité de recruter et de mobiliser des experts locaux.	Faible	Faible	Élevé	Offrir des conditions de travail intéressantes et compétitives.
Faible niveau d'adhésion des bénéficiaires et de la population cible.	Faible	Faible	Élevé	Mettre en place des mécanismes de communication efficaces. Revoir les conditions d'adhésion au programme pour en faciliter l'adhésion.
Les bénéficiaires du projet en grand nombre ne remboursent pas leurs prêts.	Moyen	Moyen	Moyen	Mettre en place des mécanismes de communication efficaces sur l'importance de rembourser ses prêts. Éduquer la population sur l'impact que leurs défauts de remboursements comportements vont avoir sur les taux d'intérêts et leur habilité dans le futur à contracter d'autres prêts. Renforcer les réseaux formels et informels d'assistance mutuelle en vue d'assurer la gestion de certains risques individuels couverts par l'assurance sur une base collective.
Incapacité du MARNDR à coordonner le comité de pilotage.	Faible	Faible	Moyen	Soutenir le MARNDR dans cette tâche et former adéquatement le personnel du ministère.

Source : Proposition de projet /Système de crédit agricole à Haïti (avril 2009)

ANNEXE 8

PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

CRÉDIT RURAL

TABLE DES MATIÈRES

A. CONTEXTE.....	1
Institutions financières	2
Principales contraintes	3
Impact du tremblement de terre du 12/1/10	5
B. ANALYSE ET VISION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR.....	5
Stratégie sectorielle.....	5
Interventions et financements/ bailleurs passés et en cours (avant le TT)	5
Leçons apprises de ces interventions antérieures	6
Vision stratégique de développement du secteur	7
C. JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION.....	7
Vis-à-vis du tremblement de terre du 12/1/10.....	7
D. OBJECTIFS	8
E. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION.....	11
Activités de mise en œuvre envisagées	11
Appui Légal.....	11
Appui politique	11
Appui technique.....	12
Appui managérial et administratif.....	12
Appui à la mise en place une coopération avec le secteur privé de la micro finance: ...	12
Dispositif institutionnel	13
Proposition de modalités de mise en œuvre.....	Error! Bookmark not defined.
Mesures d'urgence éventuelles	13
Mesures structurelles à moyen-long terme.....	13
Besoin en assistance technique et en renforcement de structures nationales	
(public, privé)	13
Coûts unitaires et globaux.....	14
Calendrier possible de mise en œuvre.....	14
F. BÉNÉFICES ATTENDUS	14
Croissance économique	15
Création d'emplois	15

Sécurité alimentaire.....	15
G. PROBLEMES EN SUSPENS – RISQUES	16